



TARIF EN VIGUEUR AU 01/10/2025

TVA non-applicable - Article 293 B du CGI

Cotisation, frais de fonctionnement et licence fédérale

Cotisation

Validité jusqu'au 31 décembre 2026

Cotisation annuelle	100 €
---------------------	-------

Frais de fonctionnement

Applicable aux membres volants pour une période supérieure à 1 mois dans l'année à l'exception des instructeurs du club

Annuel	300 €
Après le 1 ^{er} juillet 2026 <i>(pour les nouvelles inscriptions uniquement)</i>	200 €

Licence fédérale

Validité jusqu'au 31 décembre 2026

Licence FFA + assurance standard <i>(garantie décès/invalidité 10.000 € et assistance rapatriement)</i>	96 €
Option facultative FFA Plus A à F <i>(garantie décès/invalidité de 50.000 € à 300.000 € et garanties supplémentaires – voir notice)</i>	90 à 440 €
Abonnement (12 numéros) au magazine « Info-Pilote »	49 €

Frais divers et pénalités

Badge d'accès		15 €
Location d'un casier individuel (annuel)		30 €
Frais de gestion		5 €
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement		40 €
Taux des pénalités pour retard de paiement (annuel)		15 %
Frais d'occupation du hangar (hors assurance individuelle) <i>Paiement à l'acte - non remboursable, la souscription annuelle s'entend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours sans prorata possible et est réservée aux membres à jour et payable trimestriellement et d'avance</i>	7 jours	50 €
	30 jours	150 €
	Annuel	1500 €



Boutique

Carnet de vol (conforme EASA, norme européenne EU 1178/2011)	20 €
--	------

Vols découverte et d'initiation en avion

En accord avec la réglementation, les vols effectués à titre de découverte ne peuvent dépasser 30 min du décollage à l'atterrissage et ne peuvent s'éloigner de plus de 40 km de l'aéroport de départ.

Validité : 6 mois

Vol découverte - 1 passager	130 €
Vol d'initiation avec instructeur - 1 stagiaire <i>comprend un briefing et un vol de 30 min avec instructeur</i>	180 €
Vol découverte - 2 ou 3 passagers	190 €

Heures de vols

- Tarif horaire incluant les redevances d'atterrissages sur l'aéroport de Rouen et le carburant à concurrence du tarif en vigueur sur base.
- Le temps de vol est décompté sur la base de l'hour-mètre en dixièmes.
- Le montant forfaitaire couvrant la franchise d'assurance en cas de dommages responsables conformément au règlement intérieur est de 3000 € pour les Bristell B23 et 5000 € pour le DA40 NG.
- Lors d'un examen pratique (examineur à bord), le tarif « Instruction » est applicable.

	BRM Aero Bristell B23	Diamond DA40 NG
Solo	150 €	260 €
Instruction	190 €	300 €

Des casques pour les passagers et des gilets de sauvetage adulte/enfant en cas de survol maritime sont à disposition des membres. En cas de détérioration, le club se réserve le droit de facturer le membre des frais de réparation ou de remplacement.



Instruction

Forfait pédagogique

inclus les redevances, frais de dossier, livret de progression, l'accès aux ressources pédagogiques et au e-learning, la formation théorique ainsi que l'ensemble des briefings et débriefings lors de la formation.

LAPL/PPL	700 €
Qualification de classe SEP (QC SEP) – Délivrance/Renouvellement	150 €
Qualification additionnelle Vol de nuit (QA VDN) – Délivrance	

Pénalités

En cas d'annulation à moins de 24 h ou de non-présentation à un créneau avec instructeur sans motif valable
Il est à discrétion de l'instructeur d'accepter ou non les demandes de rendez-vous à l'issue de la 1^{ère} occurrence des faits

1 ^{ère} occurrence	50 €
2 ^{ème} occurrence et suivante	200 €

Modes de paiements acceptés

CB/VISA/Mastercard, espèces (dans la limite de 1000 €), chèques vacances dématérialisés et virement bancaire

Coordonnées bancaires

AÉRO-CLUB DE ROUEN NORMANDIE	
IBAN FR76 1027 8021 6500 0205 0600 164 BIC CMCIFR2A	Domiciliation CCM LE MESNIL ESNARD 75 ROUTE DE PARIS 76240 LE MESNIL ESNARD